



**Déclaration liminaire des élu-e-s et expert-e-s
CGT Finances Publiques Paris
Comité technique local du 28 juin 2013
« bilan notation 2012, rapport annuel d'activité 2012 »**

Le Mardi 18 Juin 2013, 230 militant-e-s de la CGT Finances Publiques de l'Ile-de-France rassemblé-e-s avec les militant-e-s de la direction nationale du syndicat (commission exécutive nationale), ont échangé sur les réalités quotidiennes de nos services qui connaissent les sous-effectifs et la désorganisation due à l'empilement des restructurations incessantes. Les réalités de nos services, ce sont aussi la dégradation des conditions de travail, avec notamment bien souvent des travaux immobiliers en sites occupés qui perdurent, la réduction des espaces de travail et des conditions d'accueil et de réception du public qui se détériorent. Nous condamnons les projets liquidateurs affectant notre administration incarnés notamment par la démarche stratégique déclinée à la DGFIP de la MAP (modernisation de l'action publique) et de l'acte III de la décentralisation.

A la veille de la publication officielle de cette démarche stratégique, nous estimons que l'heure est à la mobilisation générale des agent-e-s de la DGFIP !

Le gouvernement, les 20 et 21 juin, a convoqué la deuxième conférence sociale avec notamment à son ordre du jour : une nouvelle aggravation de la réforme du marché du travail, l'accompagnement de l'acte III de la décentralisation avec une attaque contre le statut général des fonctionnaires et une nouvelle offensive contre les régimes des retraites et notamment le Code des Pensions.

Dans ce contexte, nous faisons nôtre la déclaration des 6 fédérations des fonctionnaires (CGT, FO, FSU, Solidaires, CFTC et CGC) qui affirment notamment : « *En s'inscrivant dans les politiques d'austérité qui visent à réduire toujours plus la dépense publique, la politique gouvernementale hypothèque toute amélioration du fonctionnement de la Fonction publique, mais aussi celles des rémunérations.* »

Elles « *tiennent à réaffirmer leur volonté de préservation du système de retraite par répartition pour tous les salariés. De même, elles rappellent leur attachement au Code des pensions civiles et militaires et elles n'accepteront aucun nouveau recul (maintien du calcul des pensions sur l'indice détenu 6 mois avant le départ, durée de cotisation et report de l'âge de départ...)* ».

La direction générale devrait communiquer dans les prochains jours la mouture définitive de la démarche stratégique. D'ores et déjà circule un document de la DG dans lequel sont explicités les dessous de cette offensive contre les garanties des agents et les fondements du service public. Aucun service, aucun agent ne sera épargné par cette nouvelle entreprise de démantèlement de notre administration. A cela s'ajoute la volonté de gérer au plan interministériel et ainsi de niveler vers le bas : les rémunérations et régimes indemnitaires, les plans de qualification, les services sociaux voire les services des ressources humaines.

Nous mesurons la gravité de la situation. Voilà pourquoi, les militant-e-s de la CGT Finances Publiques s'engagent, dans l'unité la plus large possible, à organiser la résistance, sans délai, pour l'arrêt de la démarche stratégique, pour gagner les moyens humains et matériels nécessaires à l'exercice de toutes les missions dans de bonnes conditions de travail !

Bilan de la notation 2012 (gestion 2011):

Nous rappelons notre opposition au système de notation prévu par le décret du 29 avril 2002 comme par le décret du 28 juillet 2010 instaurant la suppression de la note chiffrée. La CGT est attachée à une véritable reconnaissance des agents basée sur des critères objectifs.

Malgré nos remarques répétées depuis 2 ans au cours des CT de bilans de notation, le différentiel du niveau d'informations fournies pour la filière gestion publique (FGP) et la filière fiscale (FF) persiste !

En effet, pour la FGP, vous donnez uniquement la répartition des évolutions par catégorie d'agents ; rien en matière de structure et aucune information sur les temps partiels. En outre, aucune ventilation entre hommes et femmes n'est fournie.

La CGT Finances Publiques Paris exige, le même niveau d'informations pour les deux filières.

Les constatations suivantes ne concernent que la FF, les documents fournis pour la FGP ne permettant aucune réelle analyse.

Votre bilan notation 2012 fait apparaître des discordances entre les différentes structures :

Majorations	Inspecteurs		Contrôleurs		Agents	
	variable et fixe	terminal	variable et fixe	terminal	variable et fixe	terminal
PTGC	0		50			66,7%
SPF	50		50,8		50	53,6%
SIP/CDIF Services communs	25	0	50,4		48,6	47,8%
Pôles CE- Pôles CE Pro	43,2	44,0%	45,9			
SIE/PRS	52,2	61,1%	47,7		48,1	53,3%
BDV/BCR	47,4	46,1%	48,5			100,0%
FI-Brigades FI- Pôles CE Part	47,5	46,5%	46,9		37,5	25,0%
Direction	54	48,7	53,8		44,7	37,5%
EDRA	62,5%	50,0%	47,4		71,4%	
Total DRFiP	48,4	47,9	48,8		48,4	48,5%

Globalement, l'ensemble des services ne respecte pas les 50 % d'attribution de majorations. Nous pointons des insuffisances notables en PCE, services de direction pour les cadres C et les brigades.

Comme chaque année, nous contestons le principe de contingentement, instaurant un système biaisé à la base. En effet, celui-ci fait obstacle au développement de notre conception d'une carrière linéaire et d'une reconnaissance objective du travail et de la situation de chaque agent. Il n'est pas normal que vous ayez instauré des contingentements pour les attributions des échelons terminaux alors que les textes ne le prévoient pas.

Les élu-e-s regrettent d'avoir encore nombre de dossiers d'appel directement liés à des situations de temps partiels, de retour de longue maladie, de grossesse et de militants syndicaux. Ceci est la conséquence directe d'une mauvaise prise en compte du temps de travail et des décharges dans le cadre des objectifs assignés au sein des services. Par ailleurs, nous dénonçons une fois de plus en accord avec les élu-e-s des CAPL le manque de moyens qui leur sont alloués tant en nombre de jours de préparation qu'en copies des documents de travail.

Enfin, nous vous demandons :

- la communication des modulations des primes par catégories,
- les modalités précises de mise en réserve des majorations en vue des CAPL
- les réserves de mois pour l'année 2013

Nous rappelons les revendications portées par la CGT sur la notation : une carrière linéaire et une reconnaissance objective du travail et de la situation de chaque agent. Cela passe pour nous par une notation de carrière reposant à la fois sur une note chiffrée et une appréciation littérale sans contingentement des variations de note. La CGT reste opposée à toute forme de rémunération au mérite ou à l'entretien professionnel.

Nous exigeons la suppression définitive de la PFR et l'abandon de l'entretien professionnel

Nous tenons d'ores et déjà à dénoncer la désorganisation totale de la campagne de l'entretien professionnel 2013, la complexité de la nouvelle procédure du recours hiérarchique, la volonté de décourager les agent-es

et de vider les CAPL de leurs prérogatives. Nous serons vigilant-es pour que les agent-es ne soient pas pénalisé-es par le décalage des périodes de recours et d'appel pendant la période estivale.

Sur le rapport annuel d'activité 2012 :

Comme d'habitude, vous vous adressez un satisfecit général.

Oubliant les diverses interventions, pétitions, grèves, rassemblements, audiences demandées par les personnels, les boycotts de CTL, la poursuite des restructurations à tout va, les travaux en sites occupés avec nuisances en tout genre, les pressions permanentes en termes d'objectifs et de statistiques, les accueils de plus en plus tendus, les suppressions massives d'emplois et les postes vacants en nombre, ce rapport d'activité est une marque de mépris envers les agent-es dans leurs difficultés quotidiennes au travail.

Citons par exemple : « ... la création de cette structure professionnalisée dédiée aux locaux professionnels a permis de lancer dans de bonnes conditions la révision des valeurs locatives des locaux professionnels (PELP)... » . L'erreur d'impression pour la relance des défaillants professionnels a abouti à une centralisation des réceptions, courriers, courriels et appels téléphoniques pour l'ensemble du territoire, sur les CDIF/PELP de Paris. Les agents se sont retrouvés totalement débordés et démunis, avec les usagers. La phrase de votre rapport ne manque pas de cynisme car c'est une fois de plus les agents et la qualité du service public qui en font les frais !

Rappelons, de plus, les entorses régulières en termes de règles de gestion (détachements d'office, volonté de battre en brèche la règle de l'ancienneté, volonté de remettre en cause les affectations à l'arrondissement, etc...).

Quant à la baisse du nombre de droits d'enquêtes des BCR, la mise en cause de la compétence des agents du fait d'affectations à l'ancienneté, non seulement est fautive, mais est particulièrement insultante pour les collègues.

Nous profitons de ce CTL pour dénoncer les problèmes de l'accueil 16^{ème} Malakoff (menaces sur la notation et la liste d'aptitude à l'encontre d'agents C pour faire l'accueil en remplacement d'un agent B relations publiques).

Par ailleurs, pourquoi la direction a-t-elle nié tout projet de transfert du pôle enregistrement pôle sud vers Paganini lors d'un précédent CTL, alors que Mme Pécha avait demandé aux agents s'ils souhaitaient suivre leur mission dans cette éventualité ?

Lors du précédent CTL contrôle fiscal, vous nous avez déclaré tout ignorer sur les mesures d'économies d'affranchissement du courrier lié au contrôle fiscal, or la note de la DG a été publiée le jour même du CTL en question. Comment justifier une telle omission ?

Le mouvement A fait apparaître des règles fausses et des nouveautés qui ne correspondent à aucune discussion et entérine des reculs en termes de gestion des personnels. Ex : un agent A FF affecté en direction sur l'un des pôles (754, 756 ou 758) doit passer par le mouvement national pour changer de pôle et non par le mouvement local comme indiqué dans votre note.

Que dire de votre étrange présentation du basculement de la prescription de 30 à 5 ans du service « Produits Divers », qui, par manque de pilotage, n'a pas été anticipé, avec les conséquences que la CGT n'a eu de cesse de dénoncer : profonde dégradation des conditions de travail, du service rendu aux redevables (pour combien de temps ?) et de la dissimulation de cotes prescrites en non-valeur (c. f. mises en demeure revenues PVP). La CGT Finances Publiques comprend mieux à la lecture de votre document le silence dont vous entourez les dérives de l'application Chorus (pensions alimentaires réglées mais non reversées, successions ne pouvant être clôturées, ...)

Quant au recouvrement, la CGT n'a eu de cesse de pointer l'impact d'une fusion inepte qui n'a pu qu'aboutir à des taux en berne. Lorsque dans votre note du 23 mai 2013, vous faites part de vos inquiétudes sur « la persistance d'un retard concernant le taux de paiement des impôts des particuliers », la CGT ne peut que se réjouir de vous voir rejoindre ses préoccupations. Elle attend maintenant que vous en tiriez les conséquences.

En conclusion, la CGT Finances Publiques Paris considère que votre « dialogue social » ne répond pas aux attentes des agents et de leurs organisations syndicales. C'est pourquoi nous n'assisterons pas à ce point de l'ordre du jour.